



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze mars deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 17 Suffrages exprimés : 18	<u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry <u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas <u>Pouvoirs</u> : VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie
--	---

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

BUDGET 2024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, issu du compte administratif du budget principal.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement

a. <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	357 995.37 €
b. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	1 451 966.30 €
c. <u>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</u>	0.00 €
d. Résultat à affecter = a + b + c	1 809 961.67 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. <u>Solde d'exécution d'investissement 2023</u>	-533 854.70 €
f. <u>Solde antérieurs reporté</u>	112 783.51 €
g. <u>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</u>	0.00 €
h. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement = e + f + g</u>	-421 071.19 €
i. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u>	248 809.25 €
Besoin de financement = h + i	-172 261.94 €

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Affectation en réserves (R 1068 en investissement)</u>	172 261.94 €
<u>Report en fonctionnement (R 002)</u>	1 637 699.73 €

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Forcalqueiret,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au
compte administratif 2023 pour le budget principal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE

Abstention : DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, VACHER Nicolas (par procuration)

Contre : BAVAN Dorella

**ADOpte l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte
administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA



Acte rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le 05/04/2024
- publication le 05/04/2024

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze mars deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 17

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas

Pouvoirs : VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

BUDGET 2024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, issu du compte administratif du budget principal.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement

a. <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	357 995.37 €
b. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	1 451 966.30 €
c. <u>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</u>	0.00 €
d. Résultat à affecter = a + b + c	1 809 961.67 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. <u>Solde d'exécution d'investissement 2023</u>	-533 854.70 €
f. <u>Solde antérieurs reporté</u>	112 783.51 €
g. <u>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</u>	0.00 €
h. Solde d'exécution cumulé d'investissement = e + f + g	-421 071.19 €
i. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u>	248 809.25 €
Besoin de financement = h + i	-172 261.94 €

AR Prefecture

083-218300598-20240321-DEL2024_008-DE
Reçu le 05/04/2024

Séance du 21 MARS 2024
N°2024/008

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Affectation en réserves (R 1068 en investissement)</u>	172 261.94 €
<u>Report en fonctionnement (R 002)</u>	1 637 699.73 €

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Forcalqueiret,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au
compte administratif 2023 pour le budget principal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE

Abstention : DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, VACHER Nicolas (par procuration)

Contre : BAVAN Dorella

**ADOpte l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte
administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Préfecture

DEL2024/008 | BUDGET 2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240321-DEL2024_008-DE

Numéro d'acte : DEL2024_008

Date de décision : 21/03/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : DEL_2024-008_affectation resultat.pdf

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2024 15:35:34

Date de réception de l'AR : 05/04/2024 15:35:49